

Remboursement
d'un gyrophane

Le 12.12.2024

Pour tous renseignements, contactez :
MADAME TORRENS BAEZ SONIA

CHAMPEAU
19006 TULLE CEDEX
TEL : 05 61 28 74 24 POSTE :

N'oubliez pas de rappeler ces références :

Règlement n° 137598959 12.12.2024
Sinistre n° 2024593516 001
Souscripteur 40060893R 53898

Vos références GAR BALADIER 46210 RGLMT BDG TTC

MOMBOISSE ALAIN
ENTREPRISE TRAVAUX AGRICOLES
LIEU DIT LESCURE DELMAS
46210 LATRONQUIERE

Le décompte de votre règlement est le suivant :

REGLEMENT SELON FACTURE T.T.C.

28,00

Nous vous adressons un virement d'un montant de
sur le compte référencé :

28,00 €

Intitulé : MOMBOISSE ALAIN
Domiciliation : CRCA LACAPELLE MARIVAL
IBAN : FR76 1120 6XXX XXXX XXXX 3600 0XX
BIC : AGRIFRPP812

Nous vous souhaitons bonne réception.

Groupama d'Oc

14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'A.C.P.R. - 4 place de Budapest CS 92459
75436 Paris Cedex 09